



Ordre des
Urbanistes du
Québec

PRÉPARATION DU STAGIAIRE EN VUE DE L'EXAMEN

DOCUMENT GÉNÉRAL À L'INTENTION DES PARRAINS

Document préparé par le Comité des admissions de l'Ordre des urbanistes du Québec

Septembre 2018

Introduction

Le texte qui suit vise à sensibiliser le parrain à l'importance de ses actions auprès du stagiaire dans sa préparation à l'examen. Pour ce faire, l'on fait état des moyens mis à la disposition du stagiaire et du parrain et des opportunités en cours de stage qui pourraient favoriser une meilleure préparation du candidat.

Le rôle du parrain

Soulignons d'abord que le parrain est un agent de formation professionnelle, un guide et un mentor pour l'urbaniste en devenir. Il offre un soutien pour la préparation à l'examen, mais son rôle est beaucoup plus large.

Ainsi, comme mentionné dans le document *Le stage et les procès-verbaux*¹, le parrain encadre et collabore à la progression du stagiaire dans sa démarche de développement de sa compétence professionnelle. Il s'assure que le stagiaire dispose des connaissances et des savoirs requis et suggère des façons de les acquérir lorsque requis. Cependant, le rôle du parrain est particulièrement marqué en matière de développement des habiletés professionnelles et de développement du jugement professionnel du stagiaire. Il doit notamment s'assurer que le stagiaire est en mesure :

- D'émettre des avis professionnels fondés, d'élaborer des documents et des processus comme aboutissement d'une démarche professionnelle rigoureuse et cohérente;
- De reconnaître ses limites;
- D'identifier des organismes, personnes et documents de référence pertinents et d'y avoir recours lorsque requis;
- D'assurer le suivi de tout mandat qui lui est confié et qu'il accepte.

Documents à la disposition du stagiaire

Plusieurs documents sont déposés sur le site internet de l'Ordre et visent à faciliter les conditions de préparation à l'examen. Ainsi sont disponibles :

- Tous les textes de Lois et règlements visés à l'examen;
- Un texte explicatif sur la préparation à l'examen;
- Le guide du stagiaire-parrain (*Le stage et les procès-verbaux*).

Il importe que le stagiaire prenne connaissance et maîtrise les contenus appropriés à la pratique de l'urbanisme, des différents lois et règlements et qu'il réalise l'importance d'investir du temps dans sa préparation à l'examen.

Le parrain devrait donc s'assurer que le stagiaire a consciencieusement pris connaissance de l'ensemble des documents mis à sa disposition. Le guide du stagiaire-parrain peut s'avérer également un document fort intéressant pour un nouveau parrain soucieux de bien comprendre son rôle.

1. Ordre des urbanistes du Québec, 2007. *Le stage et les procès-verbaux – Document explicatif général à l'intention des stagiaires et des parrains.*
<https://ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/Guide-Stagiaire-parrain.pdf>

Sessions de formation de l'Ordre

L'Ordre offre des sessions de formation qui apportent un complément à la préparation personnelle du stagiaire en vue de son examen. Le parrain, en tenant compte du niveau et de l'adéquation des connaissances du stagiaire par rapport aux principaux domaines à l'examen, pourrait encourager le stagiaire à s'inscrire à ces formations ou à d'autres formations offertes par différentes organisations.

Notons que le Code des professions et le Code de déontologie présentent très souvent certaines difficultés aux candidats à l'examen; il appartient au parrain de sensibiliser le candidat à l'importance de bien maîtriser cet aspect de la pratique et l'inciter à participer à la formation offerte sur ce sujet.

Réalisation du stage

- L'entente de parrainage

Outre l'engagement mutuel du parrain et du stagiaire sur les travaux à être réalisés au cours du stage, l'entente de parrainage offre une occasion au parrain de vérifier le niveau de connaissance générale du candidat des lois et règlements pertinents. Ce premier échange peut ainsi permettre au parrain de planifier certaines interventions comme des suggestions de lectures (ouvrages de références, articles, lois annotées, etc.), des rappels de contenus, etc.) à intégrer au cours du stage. Cette initiative peut également permettre de planifier la préparation du candidat sur toute la durée du stage.

- Le stage

La durée du stage, et souvent la proximité du parrain et du stagiaire, offrent des fenêtres d'échanges, tant formels qu'informels, sur le contenu des lois et règlements. Dans ce contexte le parrain peut indiquer au stagiaire des travaux complémentaires qui viendront appuyer sa préparation à l'examen.

- Les rencontres

Des rencontres fréquentes et régulières entre le parrain et le stagiaire devraient permettre aux deux participants d'évaluer la maîtrise des lois et règlements par le stagiaire. Plus encore, ces rencontres devraient permettre de déterminer les mesures à être prises afin de pallier aux lacunes identifiées par le stagiaire lui-même ou par le parrain. Plus qu'une simple évaluation, ces rencontres doivent contribuer au soutien du candidat dans sa préparation à l'examen.

- Le procès-verbal

Il appartient au parrain de noter au procès-verbal quelles sont les compétences du stagiaire par rapport aux principaux instruments d'urbanisme, ainsi que les mesures (lecture, révision, etc.) qui doivent être prises par le stagiaire afin d'améliorer son niveau de connaissance des lois ou règlements liées à l'aménagement et l'urbanisme, la protection de l'environnement, la protection du territoire et des activités agricoles, la protection du patrimoine culturel, ainsi qu'au système professionnel et à la déontologie, en vue de l'examen.

Conclusion

Le parrain bénéficie d'une position privilégiée auprès du stagiaire pour le soutenir dans sa préparation à l'examen, ses actions doivent permettre tout au cours du stage de favoriser une préparation adéquate du candidat à l'examen en plus de contribuer au développement de ces habiletés professionnelles et de son jugement professionnel.